

communiqué

Vendredi 25 octobre 2024
Conseil communautaire

Le Réseau Haute mobilité poursuit sa route, la ZFE s'installe et le massif du Veyrier se protège

Le conseil communautaire du 24 octobre 2024 qui s'est tenu sous la présidence de Frédérique Lardet a marqué une étape importante du projet de Réseau Haute Mobilité avec la présentation du bilan des garants de la CNDP, le vote pour la poursuite de la concertation continue et le début des études de conception détaillées, environnementales et socio-économiques. Ce conseil a également adopté l'arrêté instituant la ZFE-m sur le territoire du Grand Anancy à partir du 1^{er} janvier 2025. Enfin parmi les autres dossiers, on peut noter l'approbation du plan de gestion du massif du Veyrier.

Une étape majeure pour la poursuite du Réseau haute Mobilité

En trois mois, « *Ce sont plusieurs dizaines de milliers de personnes qui ont été touchées* » rapporte la Commission National du Débat Public (CNDP) dans le cadre de la concertation publique organisée sous son égide par le Grand Anancy autour du Réseau Haute Mobilité. La CNDP a souligné que « *le droit à l'information a été effectif* », et que « *Le Grand Anancy a été sincère et transparent dans les informations données et volontaire pour produire des informations complémentaires.* »

Pour Frédérique Lardet, présidente de l'agglomération du Grand Anancy : « *Le lancement de ce projet de Réseau Haute Mobilité en site propre intégral est sans doute une des actions stratégiques essentielles de notre mandat. Nous ne pouvons que nous féliciter du bilan des garants de la CNDP. Celui-ci souligne le succès de la concertation menée, sa transparence et surtout la confirmation de l'attente forte des habitants de l'agglomération du Grand Anancy pour voir se réaliser ce réseau Haute mobilité. La prochaine étape, c'est le lancement de la concertation continue dès la fin d'année et le début des études de conception dès la fin d'année prochaine.* »

« *Je tiens tout particulièrement à féliciter les services de la mobilité du Grand Anancy qui ont conduit cette concertation pour le travail formidable et pleinement reconnu par la CNDP qui a été mené. Cette première étape est un jalon important qui nous conforte dans la poursuite de ce projet structurant majeur pour l'agglomération et tous ses habitants* », exprime **Didier Sarda vice-président en charge des mobilités.**

La ZFE entrera en vigueur le 1er janvier

Le périmètre géographique de la ZFE-m est situé sur une grande partie de la commune d'Anancy et concerne 113 260 habitants. Des itinéraires de transit sont prévus pour poursuivre un itinéraire qui traverse la zone ou de rejoindre un parking-relais.

Contact presse

Florence Moreau | Directrice adjointe à la communication – agglomération du Grand Anancy |

Tél. 07 61 55 70 69 | fmoreau@grandanancy.fr

Fergus Mordacq | Chargé des relations presse | Tél. 06 62 73 74 14 | fergus.mordacq@ajuste-communication.fr

www.grandanancy.fr

Vendredi 25 octobre 2024

Le calendrier de déploiement de la ZFE prévoit la restriction aux véhicules non classés au 31 décembre 2024 (environ 1 000 véhicules immatriculés sur le Grand Anancy concernés, sur un parc total de 160 000 véhicules immatriculés), aux véhicules Crit'Air 5 au 1^{er} janvier 2028, aux véhicules Crit'Air 4 au 1^{er} janvier 2029, et enfin aux véhicules Crit'Air 3 au 1^{er} janvier 2030. En plus des exemptions nationales, des dérogations locales sont mises en place pour un certain nombre de situations spécifiques.

ATMO Aura estime que ce scénario aura pour effet de diminuer de 17 % les émissions d'oxydes d'azote et de faire passer 13 500 habitants supplémentaires en 2030 sous le seuil recommandé par l'OMS pour les oxydes d'azote (10 µg/m³ en moyenne annuelle)

« Nous ne voulons pas d'une ZFE punitive. Nous avons obtenu de l'État une classification qui nous autorisait à étaler dans le temps la mise en place des restrictions pour permettre aux habitants de s'adapter à ces changements. Nous accompagnerons au mieux ceux qui en ont besoin, ménages comme petites entreprises. Mais n'oubliez pas, dès le 1^{er} janvier, il faut avoir sa vignette Crit'air sous peine d'amende ! », souligne
Frédérique Lardet

100 k€ sont prévus en 2025 pour accompagner les ménages aux revenus les plus modestes et les petites entreprises pour le passage d'un véhicule non classé à un véhicule Crit'Air 1 ou 0.

Un plan de gestion du massif du Veyrier indispensable

Un comité piloté par l'agglomération du Grand Anancy et comprenant des élus de la CCVT, du Département et des communes concernées (Anancy, Veyrier-du-Lac, Menthon-Saint-Bernard, Alex) a travaillé pendant presque 2 ans pour aboutir unanimement à un projet ambitieux. Un classement en Espace naturel sensible et pas moins de 32 actions, telles sont les principales mesures du Plan de gestion du Massif du Veyrier pour répondre aux enjeux de surfréquentation et de préservation de la biodiversité. 20 d'entre elles seront mises en œuvre directement par l'Agglo. Elles ont trait à la connaissance du site, à la conciliation des usages avec le déploiement d'écogardes notamment, à l'organisation et l'encadrement des activités de loisirs, à la sensibilisation des publics, à la gouvernance du site qui consacre le Grand Anancy comme structure pilote et animatrice du site.

Contact presse

Florence Moreau | Directrice adjointe à la communication – agglomération du Grand Anancy |

Tél. 07 61 55 70 69 | fmoreau@grandanancy.fr

Fergus Mordacq | Chargé des relations presse | Tél. 06 62 73 74 14 | fergus.mordacq@ajuste-communication.fr

www.grandanancy.fr